



PREFECTURE REGION AUVERGNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 16 - MARS 2014

SOMMAIRE

63 - RAA

Arrêté N °2014059-0001 - ARS - arrêté fixant les tarifs de prestations du centre hospitalier d'Issoire à compter du 1er février 2014.	1
Arrêté N °2014069-0002 - ARS Délégation à la Stratégie et à la Performance - arrêté N °2014-52 Portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne	5
Arrêté N °2014069-0003 - ARS AUVERGNE Décision de renouvellement d'activité de soins de traitement du cancer à la Clinique Bon Secours au Puy en Velay	22
Arrêté N °2014069-0004 - ARS AUVERGNE Décision de renouvellement de l'activité de soins de traitement du cancer à la Clinique de la Plaine	24
Arrêté N °2014071-0001 - SGAR / MNCAOSS : 2014-19 - Arrêté modificatif portant nomination d'un membre au conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier - Mme Michèle GAUTHIER	26
Arrêté N °2014071-0002 - SGAR / MNCAOSS : 2014-20- Arrêté modificatif portant nomination d'un membre au conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier - M. Alain FRAGNE	29

SGAR Auvergne

Liste RAAR

Arrêté N °2014072-0001 - SGAR- arrêté concernant l'organisation de la suppléance du Préfet de la région Auvergne pour la période du 5 au 9 avril 2014.	32
--	----



PREFECTURE REGION AUVERGNE

Arrêté n °2014059-0001

signé par
Voir dans le document

le 28 Février 2014

63 - RAA

ARS - arrêté fixant les tarifs de prestations du centre hospitalier d'Issoire à compter du 1er février 2014.

Vu les propositions de tarifs de prestations du directeur de l'établissement, dans son Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses de l'exercice 2013, et dans son courrier du 21 février 2014;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté n° 2013-322 du 15 juillet 2013 fixant les tarifs journaliers de prestation à compter du 1^{er} juillet 2013 du Centre Hospitalier d'ISSOIRE est rapporté.

Les tarifs de prestations applicables au 1er février 2014 au centre hospitalier d'ISSOIRE sont désormais fixés comme suit :

1) Tarifs journaliers

	CODE TARIFAIRE	TARIFS JOURNALIERS DE PRESTATIONS
MEDECINE	(Code 11)	396,39 €
CHIRURGIE	(Code 12)	768,84 €
SPECIALITES COUTEUSES	(Code 20)	1080,52 €
CHIRURGIE OU ANESTHESIE AMBULATOIRE	(Code 90)	881,70 €
TARIF INTERVENTION S.M.U.R.		555,46 €

Article 2 - Le forfait journalier donne lieu à la facturation individuelle en sus des prestations, sauf lorsqu'il est pris en charge par les régimes obligatoires de protection sociale.

Article 3 : Le forfait journalier de soins applicable aux personnes âgées hébergées dans l'unité de soins de longue durée est fixé comme suit :

UNITE DE SOINS DE LONGUE DUREE :	Code Tarifaire	Tarif
. Forfait soins	40	86,18 €

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au :

***Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale
Palais des Juridictions Administratives – 184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03***

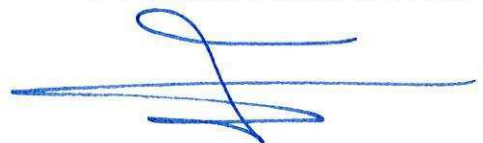
dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier d'ISSOIRE et à la Mutualité Sociale Agricole, pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 28 février 2014

Le Directeur Général de l'ARS Auvergne,



François DUMUIS



PREFECTURE REGION AUVERGNE

Arrêté n °2014069-0002

**signé par
Voir dans le document**

le 10 Mars 2014

63 - RAA

ARS Délégation à la Stratégie et à la Performance - arrêté N °2014-52 Portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne

ARRETE N° 2014 - 52

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE D'Auvergne

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'Auvergne

- VU** le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-4,
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** le décret n° 2010.348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie,
- VU** l'arrêté n°2010-207 du 6 juillet 2010 portant nomination des membres de la conférence régionale de santé et de l'autonomie d'Auvergne et les arrêtés modificatifs suivants n°2010-235 du 9 juillet 2010, n°2010-373 du 22 septembre 2010, n°2010-586 du 23 décembre 2010, n°2011-25 du 19 janvier 2011, n°2011-56 du 25 février 2011, n°2011-101 du 11 avril 2011, n°2011-338 du 24 août 2011, n°2011-398 du 24 octobre 2011, n°2011-420 du 7 novembre 2011, n°2011-434 du 18 novembre 2011, n°2011-513 du 9 décembre 2011, n°2012-7 du 18 janvier 2012 et n°2012-14 du 26 janvier 2012,
- VU** l'arrêté n°2012-371 du 21 novembre 2012 portant nomination des membres de la conférence régionale de santé et de l'autonomie d'Auvergne et les arrêtés modificatifs suivants n°2013-95 du 7 mai 2013, n°2013-301 du 4 juillet 2013, n°2013-320 du 17 juillet 2013, n°2013-405 du 25 octobre 2013, n°2013-500 du 20 novembre 2013, n°9-2014 du 17 février 2014,

Considérant la proposition de désignation de Madame LABONNE-GERENTES Catherine, présidente du pôle de santé de Haute Combraille

Considérant la perte de qualité de Monsieur Gilles CHIEPPA confirmée par courrier du 24 février 2014

Considérant la perte de qualité de Monsieur Pierre LIEGEOIS confirmée par courrier du 24 février 2014

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2012-371 du 21 novembre 2012 et les arrêtés modificatifs sus visés portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne sont abrogés.

ARTICLE 2 : Les membres ci-dessous sont désignés pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au 6 juillet 2014.

ARTICLE 3 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Auvergne est composée de 95 membres avec voix délibératives.

ARTICLE 4 : La répartition des membres au sein des huit collèges est la suivante :

1^{er} collège composé des représentants des collectivités territoriales : 13 membres

2^{ème} collège composé des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux : 16 membres

3^{ème} collège composé des représentants des conférences de territoire : 4 membres

4^{ème} collège composé des partenaires sociaux : 10 membres

5^{ème} collège composé des acteurs de la cohésion et de la protection sociale : 6 membres

6^{ème} collège composé des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé : 10 membres

7^{ème} collège composé des offreurs des services de santé : 34 membres

8^{ème} collège composé de personnes qualifiées : 2 membres

ARTICLE 5 : Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Auvergne :

Au titre du collège 1 : représentants des collectivités territoriales :

- En tant que Conseillers Régionaux :

(3 représentants)

Titulaire: M. Jean Michel GUERRE, Conseiller Régional

Suppléant : Mme Marie Claude LEGUILLON, Conseillère Régionale

Titulaire : M. Pierre POMMAREL, Conseiller Régional

Suppléant : M. Eric DUBOURGNOUX, Conseiller Régional

Titulaire : Mme Marie Thérèse SIKORA, Conseillère Régionale
Suppléant : M. Claude MALHURET, Conseiller Régional

- En tant que Conseillers Généraux :

(4 représentants)

Titulaire : Mme Marie-Françoise LACARIN, Conseillère Générale de l'Allier
Suppléant : M. Pascal PERRIN, Conseiller Général de l'Allier

Titulaire : M. Guy DELTEIL, Conseiller Général du Cantal
Suppléant : M. Stéphane BRIANT, Conseiller Général du Cantal

Titulaire : en cours de désignation
Suppléant : M. Yves BRAYE, Conseiller Général de la Haute-Loire

Titulaire : M Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme
Suppléant : Mme Bernadette TROQUET, Conseillère Générale de Veyre-Monton

- En tant que représentants des groupements de communes :

(3 représentants)

Titulaire : M. Pierre JARLIER, Président de la communauté de communes du pays de Saint Flour (15)
Suppléant : Mme Aline HUGONNET, Déléguée communautaire, Pays de Saint Flour (15)

Titulaire Mme Nicole EYMARD, Vice Présidente de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier (03)
Suppléant Mme Nicole BARBARIN, Adjointe au maire de Bellerive sur Allier (03)

Titulaire M. Serge GODARD, Président de la communauté d'agglomération Clermont Communauté (63)
Suppléant Mme Françoise NOUHEN, Conseillère communautaire (63)

- En tant que représentants de communes :

(3 représentants)

Titulaire : M. Jean Paul BACQUET, Député-maire de Coudes
Suppléant : Mme Michelle LABLANQUIE, Adjointe au maire d'Aurillac

Titulaire : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire de Chamalières
Suppléant : Mme Nicole CHASSIN, Maire de Sainte Florine

Titulaire : M. Bernard DELCROS, Maire de Chalinargues
Suppléant : M. Jean MAGE, Maire de Condat

Au titre du collège 2 : représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

- En tant que représentants des associations agréées au titre l'article L 1114-4 du code de la santé publique :

(8 représentants)

Titulaire : Mme Christiane PONS, Co présidente de la délégation AIDES 63/03/15

Suppléant : M. Christophe CHARVAILLER, Vice- Président du comité d'auvergne de l'Association française des Hémophiles

Titulaire : M. Yves JOUVE, Vice Président UFC Que Choisir 43

Suppléant : M. Bernard MOREL, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire : Mme Arlette BEAUDOUX, AVIAM Rhône Alpes-Auvergne

Suppléant : Mme Michelle VIRLOGEUX, Présidente de l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et des Cérébrolésés (AFTC)

Titulaire : Mme Suzanne RIBEROLLES, Membre titulaire de la Fédération nationale des associations de retraités au CODERPA

Suppléant : M. Didier AZAS, Responsable de la délégation de l'Association Française contre les Myopathies de Haute Loire

Titulaire : M. Bernard JULIEN, Président Fondateur de France Alzheimer 63

Suppléant : Mme Sylvie URIBES, Secrétaire du Groupement des Parkinsoniens de l'Allier

Titulaire : Mme Marie-Thérèse BARADUC, Présidente de l'URAF du Cantal

Suppléant : Mme Marie-Françoise LEONCE, Présidente Diabète 63

Titulaire : M. le Docteur Georges CHABANNE, Membre du Comité Puy De Dôme de la Ligue contre le cancer

Suppléant : M. Gilbert LALO, Président de SOS Hépatites D'Auvergne

Titulaire : M. Bernard PIASTRA, Délégué régional Association LE LIEN Infections nosocomiales-sécurité du patient

Suppléant : M. Michel LACOMBE, Représentant régional à l'Association des Paralysés de France (APF)

- En tant que représentants des associations de retraités et personnes âgées, désignés par le DG sur proposition des conseils départementaux des retraités et des personnes âgées

(4 représentants)

Titulaire : Mme Michèle RAMILLON, Vice Présidente CODERPA Allier, Présidente des Aînés Ruraux

Suppléant : M. Raymond ZANTE, Membre CODERPA Allier, Administrateur CAF Allier

Titulaire : M. Jean-Claude MIZERMONT, Représentant de la fédération Départementale des Retraités des Chemins de Fer

Suppléant : Mme Nicole THERS, Représentant de la Fédération départementale des Aînés Ruraux

Titulaire : Mme Virginia ROUGIER Présidente CODERPA Haute-Loire

Suppléant : M. Claude CELLE Membre du CODERPA Haute-Loire

Titulaire : M. Guy DURANTIN, Union territoriale des retraités CFDT 63

Suppléant : Mme Monique BROUSSE, Confédération Française de l'encadrement CGC

- En tant que représentants des associations de personnes handicapées, dont un intervenant dans le champ de l'enfance handicapée, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées

(4 représentants)

Titulaire : M. Alain DUPRE, Association de parents et amis de personnes handicapées –ENVOL-(03)

Suppléant : Mme Catherine GARCIA, Vice présidente de l'APEAH de Montluçon

Titulaire : Mme Marilou CONSTENSOUS, Directrice de l'association ARCH (15)

Suppléant : M. Lucien LALO, Directeur général de l'association ADAPEI Cantal (15)

Titulaire : M. Jean-Marc PLAINARD, Administrateur URAPEDA Haute-Loire (43)

Suppléant : M. Michel LOMBARDY, Représentant de l'union régionale des PEP

Titulaire : Mme Marie-Paule POILPOT, UNAFAM Puy-de-Dôme (63)

Suppléant : M. Arnaud GREGOIRE, Fédération pour l'insertion des personnes sourdes et -aveugles en France

Au titre du **collège 3** : représentants des conférences de territoire

- En tant que représentants des conférences de territoires :

(4 représentants)

Titulaire : M. le Docteur Philippe VALOIS, Président de la conférence de territoire de l'Allier

Suppléant : M. Serge LABART, Membre du bureau de la conférence de territoire de l'Allier

Titulaire : M. le Dr Bernard JOYEUX, Vice président de la conférence de territoire du CANTAL

Suppléant : M. le Dr Denis DUCHAMP, Membre de la conférence de territoire du CANTAL

Titulaire : M. Jean PRORIOL, Représentant de la conférence de territoire de la Haute-Loire, Maire de Beauzac

Suppléant : M. Jean Jacques ORFEUVRE, ANECAMSP, Directeur du CAMSP d'Espaly

Titulaire : Mme le Docteur Emmanuelle AMBLARD MAHNES, Présidente de la conférence de territoire du Puy de Dôme

Suppléant : M. Régis THUAL, Membre du bureau de la conférence de territoire du Puy de Dôme

Au titre du **collège 4** : partenaires sociaux

- En tant que représentants des organisations syndicales de salariés représentatives désignés par celles-ci, sur proposition de leurs instances régionales :

(5 représentants)

Titulaire : M. Jacques COCHEUX, CGT

Suppléant : M. Christiane MICAUD, CGT

Titulaire : M. Henri JAVION, CFE-CGC

Suppléant : M. Philippe COURDAVAULT, CFE-CGC

Titulaire : Mme Françoise PRULHIÈRE, CFDT

Suppléant : Mme Brigitte DESSEUX, CFDT

Titulaire : M. Jean-François SCHNEIDER, CFTC

Suppléant : En cours de désignation

Titulaire : M. Daniel CHALIER, FO

Suppléant : M. Francis GOUTTARD, FO

- En tant que représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives désignés par celles-ci sur proposition de leurs instances régionales

(3 représentants)

Titulaire : M. Jacky RENAUD, Président UPA 03

Suppléant : En cours de désignation

Titulaire : M. Pierre DE VILLETTE, MEDEF

Suppléant : M. Philippe CHARVERON, MEDEF

Titulaire : M. Philippe DUCHER, CGPME

Suppléant : M. Yves AUJOLAT, CGPME

- En tant que représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et des professions libérales, désigné par le Directeur Général sur la proposition conjointe de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, de la chambre régionale de commerce et d'industrie et d'une organisation représentative des professions libérales

(1 représentant)

Titulaire : Mme Jacqueline GODARD, Présidente honoraire du Conseil de l'Ordre des pharmaciens

Suppléant : Mme le Docteur Isabelle DOMENECH-BONET, Médecin généraliste

- En tant que représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles, désigné par la chambre régionale de l'agriculture

(1 représentant)

Titulaire : M. Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne

Suppléant : M. Claude RAYNAUD, Chambre régionale d'Agriculture

Au titre du collège 5 : acteurs de la cohésion et de la protection sociales

- En tant que représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé par le Directeur Général

(2 représentants)

Titulaire : Mme Françoise BLAZY, Vice Présidente CCAS de Montluçon (03)

Suppléant : M. Yannick LUCOT, Directeur Général de l'Association Viltais (03)

Titulaire : Mme Marie-Jeanne GILBERT, Présidente de l'Association Solidarité Santé 63

Suppléant : Madame Jacqueline RAYNAL, Association Solidarité Santé 63

- En tant que représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, désignés l'un par le président de cet organisme et l'autre par son directeur

(2 représentants)

Titulaire : M. Bernard EUZET, Administrateur au conseil d'administration de la CARSAT Auvergne

Suppléant : M. Jean-Pierre MAZEL, Président du conseil d'administration de la CARSAT Auvergne

Titulaire : M. Yves GALES, Directeur de la CARSAT Auvergne

Suppléant : En cours désignation

- En tant que représentant des caisses d'allocations familiales, désigné par le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du chef lieu de région :

(1 représentant)

Titulaires : M. Jean Claude PERREAU, Administrateur CAF du Puy-de-Dôme

Suppléants : M. David BARRAUD, Administrateur CAF du Puy-de-Dôme

- En tant que représentant de la mutualité française, désigné par le Président de la fédération nationale de la mutualité française

(1 représentant)

Titulaire : M. Jacques BONNET, Secrétaire adjoint de l'Union Régionale, Secrétaire général de l'Union Départementale du Puy de Dôme

Suppléant : Mme Marie-Claude MINIOT, Trésorière générale de l'Union Départementale de l'Allier

Au titre du collège 6 : acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- En tant que représentants des services de santé scolaire et universitaire, désignés par le Recteur d'Académie du chef lieu de région :

(2 représentants)

Titulaire : Mme le Docteur Nadine AMBLARD, Médecin conseiller technique du Recteur

Suppléant : Mme Isabelle COUDERC, Assistante Sociale Rectorat

Titulaire : Mme Catherine BOYER, Infirmière conseillère technique du Recteur

Suppléant : Mme Sophia EL GARIANI CORDIER, Assistante sociale Conseillère technique de l'Inspection d'Académie de la Haute Loire

- En tant que représentants des services de santé au travail, désignés par le DIRECCTE :

(2 représentants)

Titulaire : en cours de désignation suite à la perte de qualité de M. Gilles CHIEPPA

Suppléant : en cours de désignation, suite à la perte de qualité de M. Pierre LIEGEOIS

Titulaire : en cours de désignation

Suppléant : Mme Aline TRUCHET, Présidente du Santé Travail du Secteur Vichy

- En tant que représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile, désignés par le Président du Conseil Général du chef lieu de région :

(2 représentants)

Titulaire : Mme le Docteur Sylvie DURIEUX, médecin PMI

Suppléant : Mme le Docteur Sophie CHADEYRAS, médecin PMI

Titulaire : Mme Josiane ANDRE, Puéricultrice

Suppléant : Mme Christine ASPERT, Puéricultrice

- En tant que représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, désignés par le Directeur Général dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de cohésion sociale :

(2 représentants)

Titulaire : M. Jean-Pierre BASTARD, Président de l'association Etre et Savoir

Suppléant : Mme le Docteur Catherine DE LA CELLE, Directrice de l'ISBA

Titulaire : Mme Marie HECKMANN, Présidente du Comité Régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire d'Auvergne

Suppléant : Mme Evelyne VIDALINC, Directrice de l'ANPAA du Cantal

- En tant que représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche, désigné par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :

(1 représentant)

Titulaire : M. le Professeur Jean PONSONNAILLE, Professeur de médecine au Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand

Suppléant : M. le Professeur Patrice DETEIX, Doyen honoraire faculté de médecine

- En tant que représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement, désigné à l'issue d'un appel à candidature organisé par le Directeur Général :

(1 représentant)

Titulaire : M. Claude CHAMPREDON, Administrateur de la Fédération Régionale d'Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)

Suppléant : M. Marc SAUMUREAU, Président de la Fédération Régionale d'Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)

Au titre du **collège 7** : offreurs des services de santé

- En tant que représentants des établissements publics de santé, désignés par le Directeur Général, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :

(5 représentants)

Titulaire : M. Alain MEUNIER, Directeur général CHU

Suppléant : M. Olivier SERVAIRE LORENZET, Directeur CH Le Puy

Titulaire : M. Robert REICHERT, Délégué inter-régional pour la FHF

Suppléant : M. Thierry GEBEL, Directeur CH Vichy

Titulaire : M. le Professeur Henri LAURICHESSE , Président CME CHU

Suppléant : M. le Docteur Fabrice CATTAN, Président de la CME au CH de Moulins

Titulaire : M. le Docteur François PETITJEAN, Président CME Ainay-le-Château

Suppléant : le Docteur Abdellaziz ACHAIBI, Président CME CH Le Mont Dore

Titulaire : Mme le Docteur Catherine ALMARIC, Présidente CME CH Aurillac

Suppléant : M. le Docteur Philippe VERDIER, Président CME CH Montluçon

- En tant que représentants des établissements privés de santé à but lucratif, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :

(2 représentants)

Titulaire : M. le Docteur Philippe GIRAUD, Président de la CME de la Polyclinique la Pergola (03)

Suppléant : M. le Docteur Philippe GUERIN, Président de CME Clinique du Souffle Les Clarines

Titulaire : M. le Docteur Jean Luc MEYER, Président de la FHP auvergne

Suppléant : M. Philippe DEVILLARD, Clinique de la Plaine et des Chandiot

- En tant que représentants des établissements privés à but non lucratif, désignés par le Directeur Général, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement sur proposition de la fédération représentant ces établissements :

(2 représentants)

Titulaire : M. Bernard BAYLE, Délégué régional FEHAP

Suppléant : M. Frédéric CHATELET, Délégué départemental FEHAP du Puy de Dôme (63)

Titulaire : M. le Docteur Bernard LEBLANC, Président de CME au centre Barbat (63)

Suppléant : M. le Docteur Philippe BETHERY, Président de CME à la maison de convalescence de Rozières (43)

- En tant que représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile, désigné par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition de l'organisation regroupant au niveau régional, le nombre le plus important de ces établissements :

(1 représentant)

Titulaires : Mme Evelyne VAUGIEN, Déléguée régionale FNEHAD

Suppléants : Mme Marie-Ange PERIDONT-FAYARD, Directeur de cabinet au centre hospitalier Emile Roux-Puy en Velay

- En tant que représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées, désignés par le Directeur Général, sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions :

(4 représentants)

Titulaire : M. Yves BARDON, Directeur Général de l'ADAPEI 63

Suppléant : M. Jean-François OLLAGNIER, Secrétaire de l'association Trisomie 21 (63)

Titulaire : Mme Corinne CHERVIN, URIOPSS

Suppléant : M. Alain NOZIGLIA, Président de l'Association nationale Sainte Marie

Titulaire : M. Daniel TOUCHEBOEUF, APAJH 43

Suppléant : M. Denis DUPUIS, Délégué régional Centre FAGERH

Titulaire : M. Jean-Claude MONTAGNE, Président de l'URPEP

Suppléant : M. Alain GAILLARD, Président de la Délégation Régionale Croix Rouge Française

- En tant que représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées, désignés par le Directeur Général sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional le nombre le plus important de ces institutions :

(4 représentants)

Titulaire : M. Bruno FONLUPT, Correspondant Régional de l'association des directeurs pour personnes âgées

Suppléant : M. Rodolphe PORTEFAIX, Correspondant régional adjoint pour le domicile de l'association des directeurs pour personnes âgées

Titulaire : Mme Christine CAUL FUTY, Vice Présidente de l'UNA Auvergne

Suppléant : Mme Françoise JANISSET, Administratrice de l'URIOPSS Auvergne Limousin

Titulaire : M. Bertrand HOEL, Président du comité régional ADMR Auvergne

Suppléant : M. Philippe CROUZIER MOULIN, Président de la fédération ADMR de l'Allier

Titulaire : M. Thierry HAAS, Délégué Régional de SYNERPA

Suppléant : M Benoit VAZ, SYNERPA

- En tant que représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales, désigné par le Directeur Général sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions :

(1 représentant)

Titulaire : M. Jean-François DOMAS, Président de la FNARS

Suppléant : M. René BAPTISTINI, FNARS

- En tant que représentant désigné par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé parmi les responsables des centres de santé, maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :

(1 représentant)

Titulaire : M. le Docteur Guillaume de GARDELLE, Président de la Fédération Auvergne des Maisons de Santé

Suppléant : Mme Catherine LABONNE-GERENTES, Présidente du Pôle de santé Haute-Combraille

- En tant que représentant désigné par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :

(1 représentant)

Titulaire : M. le Professeur Didier LEMERY, Président du réseau PERINATALITE

Suppléant : M. Guy VAGANAY, Président du réseau Palliadôm

- En tant que représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins, désigné par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

(1 représentant)

Titulaire : M. le Docteur Roland RABEYRIN, Président de l'association de permanence des soins 43

Suppléant : En cours de désignation

- En tant que médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation, désigné par le Directeur Général sur proposition d'une organisation représentant ces services ou structures :

(1 représentant)

Titulaire : M. le Professeur Jeannot SCHMIDT, CHU de Clermont-Ferrand

Suppléant : M. Le Docteur Charles-Noël CAMMARD

- En tant que représentant des transports sanitaires, désigné par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé parmi ceux développant l'activité la plus importante dans ce domaine :

(1 représentant)

Titulaire : M. Frédéric FRAMONT, Transport sanitaire 03

Suppléant : M. Thierry DESVIGNES, Transport sanitaire 43

- En tant que représentant de services départementaux d'incendie et de secours, désigné par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des Présidents de Conseils Généraux des départements de la région :

(1 représentant)

Titulaire : M. Louis GALTIER, Vice-Président du Conseil général du Cantal (15), Président du Conseil d'administration du SDIS 15

Suppléant : M. Luc CHAPUT, Conseiller général d'Aigueperse, Membre du SDIS 63

- en tant que représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé, désigné, de manière conjointe, par les organisations membres de la commission régionale paritaire, mentionnée à l'article R 6152-325 :

(1 représentant)

Titulaire : Mme le Docteur Mireille JOUANNET, INPH –CHU de Clermont-Ferrand

Suppléants : M. le Docteur Denis CAILLAUD, CMH SNAM-HP- CHU de Clermont-Ferrand

- En tant que membres des URPS

(6 représentants)

Titulaire : M. le Docteur Jean Pierre BINON Spécialistes, Président de l'URPS

Suppléant : M. le Docteur Gilbert LHOSTE Spécialistes, Membre du bureau de l'URPS

Titulaire : M. le Docteur Jean Antoine ROSATI Généralistes, Membre du bureau de l'URPS

Suppléant : M. le Docteur Jean Jacques VEILLARD, Généralistes, Vice Président de l'URPS

Titulaire : M. François MAEDER, URPS pharmaciens

Suppléant : M. Philippe GAUTHIER, URPS pharmaciens

Titulaire : M. Olivier BONNET, URPS des Masseurs- kinésithérapeutes

Suppléant : M. Philippe PERRAUDIN, URPS des Masseurs-kinésithérapeutes

Titulaire : M. Philippe REY, URPS infirmiers

Suppléant : M. William COURTENS, URPS infirmiers

Titulaire : Mme le Docteur Nicole CHAMBERAUD, URPS Chirurgiens dentistes

Suppléant : M. le Docteur Jean Michel MARTIN, URPS Chirurgiens dentistes

- en tant que représentant de l'ordre des médecins, désigné par le Président du Conseil Régional de l'Ordre :

(1 représentant)

Titulaire : M. le Professeur Philippe THIEBLOT, Président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins

Suppléant : M. le Dr Edmond ROUSSEL, Conseil régional de l'Ordre des médecins

- En tant que représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région, désigné par l'une de leurs structures représentatives locales :

(1 représentant)

Titulaire : Mme Marine LAVARENNE, Interne en médecine

Suppléant : M. Guillaume DUCHER, Interne en médecine

Au titre du **collège 8** : personnalités qualifiées

- En tant que personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé à raison de leur qualification dans les domaines de compétence de la conférence :

(2 représentants)

M. le Professeur Jean CHAZAL, Doyen de la faculté de médecine de Clermont-Ferrand

M. le Professeur Michel DOLY, pharmacien chef du service au centre régional de lutte contre le cancer-Jean Perrin

ARTICLE 6 : Outre les autorités mentionnées à l'article D 1432-29 du code de la santé publique, participent également, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie :

- M. Jean-Michel REBERRY, Président du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme,
- M. Alain CAVAILLE, administrateur de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne

ARTICLE 7 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre des affaires sociales et de la santé, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le même délai.

ARTICLE 8 : Le directeur général adjoint et la directrice de la délégation stratégie et performance sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne.

Clermont-Ferrand, **10 MARS 2014**

Le Directeur Général,



François DUMUIS



PREFECTURE REGION AUVERGNE

Arrêté n °2014069-0003

**signé par
Voir dans le document**

le 10 Mars 2014

63 - RAA

ARS AUVERGNE Décision de
renouvellement d'activité de soins de
traitement du cancer à la Clinique Bon Secours
au Puy en Velay

DIRECTION GENERALE

**RENOUVELLEMENT IMPLICITE D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS
ET D'EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS**

**PUBLICATION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE**

HAUTE-LOIRE

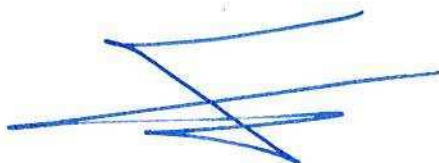
CLINIQUE BON SECOURS LE PUY

Par application des dispositions de l'article L.6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation accordée le 25 novembre 2009 pour l'activité de traitement du cancer pour les modalités suivantes :

**Chirurgie hors soumis à seuil
Chirurgie cancers : urologie**

est tacitement renouvelée en date du **26 novembre 2014** pour une **durée de cinq ans**.

10 MAR. 2014
FAIT A CLERMONT FERRAND, LE
Le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé d'Auvergne,



François DUMUIS



PREFECTURE REGION AUVERGNE

Arrêté n °2014069-0004

**signé par
Voir dans le document**

le 10 Mars 2014

63 - RAA

ARS AUVERGNE Décision de
renouvellement de l'activité de traitement du
cancer à la Clinique de la Plaine

DIRECTION GENERALE

**RENOUVELLEMENT IMPLICITE D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS
ET D'EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS**

**PUBLICATION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE**

PUY-DE-DOME

CLINIQUE DE LA PLAINE

Par application des dispositions de l'article L.6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation accordée le 25 novembre 2009 pour **l'activité de traitement du cancer** pour les modalités suivantes :

Chirurgie des cancers hors soumis à seuil
Chirurgie des cancers : digestif

est tacitement renouvelée en date du **26 novembre 2014** pour une **durée de cinq ans**.

FAIT A CLERMONT FERRAND, LE **10 MAR. 2014**
Le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé d'Auvergne,



François DUMUIS



PREFECTURE REGION AUVERGNE

Arrêté n °2014071-0001

**signé par
Voir dans le document**

le 12 Mars 2014

63 - RAA

SGAR / MNCAOSS : 2014-19 - Arrêté
modificatif portant nomination d'un membre
au conseil de la caisse primaire d'assurance
maladie de l'Allier - Mme Michèle
GAUTHIER

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

*Mission Nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :
Joëlle COLLOMB
Téléphone : 04.72.61.34.61
e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

ARRETE S.G.A.R. N° 2014-19

OBJET : Arrêté modificatif portant nomination d'un membre au conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier

ARRÊTÉ

**Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy de Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.211-2, R.211-1 et les articles D.231-1 à D.231-4,
- VU** les articles L.231-6 et L.231-6-1 du code de la sécurité sociale,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 210/2009 du 29 décembre 2009 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier,
- VU** la proposition de la Mutualité Française de désigner Madame Michèle GAUTHIER en qualité de membre titulaire, pour représenter la FNMF au sein du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier, en remplacement de Monsieur Jean-Marc LAGOUTTE, décédé,
- VU** la proposition du chef d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 210/2009 du 29 décembre 2009 est modifié comme suit :

Est nommée membre du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier :

- En tant que représentant de la FNMF sur désignation de la Mutualité Française :

titulaire : Madame Michèle GAUTHIER,
en remplacement de Monsieur Jean-Marc LAGOUTTE.

.../...

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat du conseiller nommé par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet du département de l'Allier, et le chef d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Le préfet de la région Auvergne

12 MAR. 2014

Pour le Préfet de la région Auvergne et par délégation,
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

Pierre RICARD



PREFECTURE REGION AUVERGNE

Arrêté n °2014071-0002

**signé par
Voir dans le document**

le 12 Mars 2014

63 - RAA

SGAR / MNCAOSS : 2014-20- Arrêté
modificatif portant nomination d'un membre
au conseil de la caisse primaire d'assurance
maladie de l'Allier - M. Alain FRAGNE



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

*Mission Nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :
Joëlle COLLOMB
Téléphone : 04.72.61.34.61
e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

ARRETE S.G.A.R. N° 2014-20

OBJET : Arrêté modificatif portant nomination d'un membre au conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier

ARRÊTÉ

**Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy de Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.211-2, R.211-1 et les articles D.231-1 à D.231-4,
- VU les articles L.231-6 et L.231-6-1 du code de la sécurité sociale,
- VU l'arrêté préfectoral n° 210/2009 du 29 décembre 2009 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier,
- VU la proposition de l'Association des Accidentés de la Vie (FNATH) de désigner Monsieur Alain FRAGNE en qualité de membre suppléant, pour représenter les institutions au sein du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier, en remplacement de Monsieur Régis DESAMAIS,
- VU la proposition du chef d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 210/2009 du 29 décembre 2009 est modifié comme suit :

Est nommé membre du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Allier :

- En tant que représentant des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance-maladie sur désignation de l'Association des Accidentés de la Vie (FNATH) :

titulaire : Monsieur Alain FRAGNE,
en remplacement de Monsieur Régis DESAMAIS.

.../...

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le mandat du conseiller nommé par le présent arrêté prend effet immédiatement.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet du département de l'Allier, et le chef d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Le préfet de la région Auvergne

12 MAR. 2014

Pour le Préfet de la Région Auvergne et par délégation,
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

Pierre RICARD



PREFECTURE REGION AUVERGNE

Arrêté n °2014072-0001

**signé par
Voir dans le document**

le 13 Mars 2014

**SGAR Auvergne
Liste RAAR**

SGAR- arrêté concernant l'organisation de la suppléance du Préfet de la région Auvergne pour la période du 5 au 9 avril 2014.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

BME/délégation de signature/suppléance avril 2014

ARRÊTÉ N° 2014 / SGAR / 21
concernant l'organisation de la suppléance
du Préfet de la région Auvergne,
du 5 avril au 9 avril 2014

**Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 39 qui prévoit qu' « en cas d'absence ou d'empêchement, le préfet de région est suppléé par le secrétaire général pour les affaires régionales. Le préfet de région désigne un des préfets de département présents dans la région afin d'assurer sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général pour les affaires régionales » ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Michel FUZEAU en qualité de Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU le décret du 31 janvier 2013 portant nomination de M. Jean-Luc COMBE en qualité de Préfet du Cantal ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 11 février 2011 portant nomination de M. Pierre RICARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Secrétaire Général pour les Affaires Régionales d'Auvergne ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales :

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La suppléance de M. le Préfet de la région Auvergne est organisée selon le calendrier ci-après :

- du samedi 5 avril 2014 à 8 heures jusqu'au lundi 7 avril 2014 à 8 heures par M. Jean-Luc COMBE, Préfet du Cantal.
- du lundi 7 avril 2014 à 8 heures jusqu'au mercredi 9 avril 2014 à 8 heures par M. Pierre RICARD, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales d'Auvergne.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales d'Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne.

Fait à Clermont-Ferrand, le **13 MAR. 2014**

Le Préfet de la région Auvergne

Michel FUZEAU